

Merci Violaine !

Pour débiter, j'aimerais souligner l'excellent travail de Violaine Guérin, coordonnatrice de la Table des aînés et instigatrice de notre infolettre. Elle a su amener la Table à un niveau de crédibilité reconnu par l'ensemble des organismes de la MRC. Elle nous a quitté fin mai pour la TCRAI, nous la remercions et lui souhaitons le meilleur.

Prenez note L'infolettre prendra congé pour l'été, nous reviendrons en septembre.

La chronique des 55+ de Suzanne St-Michel

Le 15 juin sera la Journée de la maltraitance et, pour le souligner, la Charte de la Bienfaisance envers les aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut proposée par la Table des aînés sera présentée et adoptée le 10 juin.

La maltraitance est devenue le sujet de l'heure et les CHSLD ne sont pas les seuls endroits où le phénomène existe. En fait, toute personne vivant à l'extérieur d'un CHSLD qui vit des inquiétudes ou qui a des doutes face à certaines situations mettant en jeu son bien-être physique ou moral comme ; les aînés démunis, isolés socialement ou géographiquement, vivant de l'abus, de la négligence, de l'intimidation et de l'insécurité – subissent la maltraitance.

Derrière chaque porte, il y a une petite histoire. Comment réagir si l'on soupçonne ou constate qu'un être cher est vulnérable et intimidé? Fermer les yeux n'est pas la solution et, avec le temps, ce silence devient lourd et apporte avec lui un sentiment de culpabilité. Dans le fonds, quel est le plus important, se sentir coupable ou sauver la vie d'une personne que l'on apprécie. Pourquoi se taire ?

Les appels concernant une situation de maltraitance sont faits en grande partie par l'aîné maltraité ou par un membre de sa famille. Les trois-quarts des appelants sont des femmes qui vivent chez elles et, quelques fois, cohabitent avec leur abuseur.

Dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, l'organisme reconnu depuis 15 ans pour son intervention en maltraitance est Prévoyance envers les aînés des Laurentides. Le cœur de Prévoyance est son réseau de sentinelles. Suite à une formation continue, ces personnes sont habilitées à apporter soutien, assistance et accompagnement aux aînés éprouvant des inquiétudes. Ces bénévoles écoutent et guident l'aîné vers la ressource la plus apte à résoudre son problème. Chez Prévoyance, les appels proviennent souvent des services de

police, du CISSS et des institutions financières mais tout le monde peut faire un signalement, soit un ami, un parent, un voisin et, évidemment, la personne elle-même. La démarche est faite en toute confidentialité. Vous pouvez rejoindre Prévoyance envers les aînés au 1-844-551-6032 et sur internet : www.prevoyanceaineslaurentides.org.

Par exemple, une dame de 84 ans communique avec Prévoyance envers les Aînés des Laurentides car elle vit une situation très difficile avec son petit-fils qui vient la visiter à chaque début de mois, lorsqu'elle reçoit son chèque de pension de vieillesse. Il est très gentil avec elle mais à chaque visite il lui fait savoir qu'il éprouve de graves difficultés financières, qu'il ne peut payer son loyer et que s'il se fait mettre à la porte il sombrera à nouveau dans la drogue. À chaque mois sa grand-mère lui donne 500\$ pour le dépanner mais c'est une somme dont elle a besoin puisqu'elle vit déjà modestement.

La grand-mère ne veut pas porter plainte officiellement à la police car elle ne veut pas dénoncer son petit fils et ne veut surtout pas avoir à témoigner contre lui. De plus, elle a peur de perdre la seule visite qu'elle reçoit de sa famille. La sentinelle de Prévoyance lui propose donc une rencontre avec un policier communautaire qui accepte de venir rencontrer la dame sans prendre de plainte officielle.

Lorsque le petit-fils revient voir sa grand-mère le mois suivant, il est surpris et inquiet de constater la présence d'un véhicule de police chez elle. Lorsqu'il entre dans la maison il aperçoit sa grand-mère en train de prendre un café avec le policier. Ce dernier expliquera au petit-fils les conséquences financières de ce manque à gagner pour sa grand-mère et de la possibilité pour le jeune de devoir faire face à des accusations criminelles.

Le petit fils ayant pris conscience des conséquences de ses abus s'excuse auprès de sa grand-mère qu'il vient toujours visiter, mais sans lui soutirer de l'argent.

Régulièrement, Prévoyance est à la recherche de sentinelles et de professionnels pouvant conseiller nos bénévoles. De plus, notre nouveau réseau d'éclaireurs – pharmaciens, coiffeurs, commerçants – est nos yeux et nos oreilles.

Avec la maltraitance viennent des mots qui expriment une dure réalité : effrayer, terroriser, menacer, angoisse, forcer, contraindre, fragilité, sévices, molester, brutaliser, agressivité. Que ressentez-vous ? Pourtant, vous pourriez vivre le calme, la douceur, l'écoute et le respect. Vous ou un être cher vit un abus – pourquoi attendre – appeler – le tout reste confidentiel et vous n'êtes plus seul à supporter cette souffrance.

Suzanne St-Michel est membre de la Table des Aînés et de son comité de communication, membre du CA de Prévoyance envers les aînés et présidente du CA de la Rencontre de Ste-Marguerite

Toute reproduction et utilisation en tout ou en partie sont interdites par quelles que méthodes que ce soit sans la permission écrite du Comité de communication de la Table des aînés.

CHÈQUE EMPLOI-SERVICE: DE L'AIDE À DOMICILE, À CERTAINES CONDITIONS

Plus de 11 000 personnes au Québec bénéficient du programme Chèque emploi-service. Mais il vient avec certaines obligations. Voici ce qu'il faut savoir.

Ce programme gouvernemental s'adresse à des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ayant besoin d'aide à domicile à long terme. Il leur permet donc de vivre chez elles plutôt qu'en milieu d'hébergement. On vise ici :

- à leur procurer gratuitement l'aide nécessaire;
- à mettre en place des services de façon souple et adaptée;
- à prévenir l'épuisement des proches aidants.

Est-ce votre cas?

Si c'est votre cas ou celui d'un proche, le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) **évalue d'abord vos besoins**. Il établit ensuite votre plan d'intervention selon le nombre d'heures de services à domicile nécessaire. Il s'agit généralement d'activités courantes : prendre un bain, manger, s'habiller, faire le ménage, recevoir certains soins, etc.

La personne qui vous fournit les services **reçoit sa paie** par l'entremise du Centre de traitement du chèque emploi-service. Son taux horaire est établi selon des critères régionaux (autour de 12,50 \$ l'heure). Vous n'avez pas à fournir le chèque ou à calculer les déductions fiscales et autres prélèvements à la source.

Vos responsabilités

Les services donnés doivent s'adapter le plus possible aux besoins de la personne, à ses préférences et à son rythme. Cela implique que vous ou votre proche :

- **choisissez la personne** qui vous aidera et qui sera rémunérée pour le faire.
- **prévoyez les activités** à faire et les horaires, selon le nombre d'heures auxquelles vous avez droit.

Par ailleurs, vous devez remplir **chaque deux semaines un formulaire** intitulé « Volet social ». Ce dernier sert à la préparation de la paie ou d'autres relevés. Vous le recevez par la poste et devez le transmettre ensuite au Centre de traitement du chèque emploi-service.

Lorsque vous bénéficiez du programme Chèque emploi-service, vous devenez un employeur au sens de la loi. La personne à l'emploi peut invoquer ses droits selon la **Loi sur les normes du travail**, lors notamment d'un congédiement qu'elle estime injustifié. Il est important de vous renseigner sur vos responsabilités à cet égard auprès de votre CISSS.

Le programme gouvernemental d'[Allocation directe chèque-emploi-service](#) relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Si vous estimez ne pas recevoir les services auxquels vous avez droit, votre premier recours est le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Si vous êtes insatisfait de sa réponse ou si vous n'en avez pas de nouvelles après 45 jours, [faites une plainte](#) au Protecteur du citoyen. Nos services sont gratuits et nous intervenons confidentiellement.

Source : Par [Le Protecteur du citoyen](#) Partenaire de Protégez-Vous Mise en ligne : 02 avril 2019



Le Protecteur du citoyen

Le Protecteur du citoyen est une institution indépendante et impartiale qui s'assure du respect de vos droits dans vos relations avec les services publics québécois (ministères ou organismes du gouvernement du Québec et établissements du réseau de la santé et des services sociaux).

Contactez le Protecteur du citoyen 1 800 463-5070

[Porter plainte en ligne](#)

protecteurducitoyen.qc.ca

Qu'est-ce que chèque emploi-service?

Chèque emploi-service est un programme d'aide financière géré par le gouvernement du Québec qui permet aux personnes en perte d'autonomie de financer une partie de leurs besoins en aide et soins à domicile. Par le truchement des CLSC, une allocation est versée à un prestataire de soins à domicile basée sur une évaluation de ses besoins hebdomadaires en soins à domicile.

Le CLSC établit un nombre d'heures de soins à domicile hebdomadaire ainsi qu'un taux horaire. Le taux horaire se situe en moyenne autour de 13\$ mais peut varier entre 12,50\$ et 15,50\$ selon le territoire où réside le prestataire. Par la suite, c'est au prestataire de faire toutes les démarches afin de recruter un ou des préposés aux bénéficiaires qualifiés pour s'occuper de lui, d'enregistrer ceux-ci auprès du CLSC, de planifier les visites à domicile et de comptabiliser le nombre d'heures que ceux-ci auront complétés à son domicile. Le prestataire devient l'employeur de la préposée avec toutes les responsabilités légales qui lui en incombent. Le CLSC se chargera ensuite de verser le salaire (aux taux horaire déterminé) aux employés.

Comment bien utiliser chèque emploi-service

Le support octroyé par le programme de chèque emploi-services se limite au versement du chèque aux employés qui prodigueront les soins à domicile chez le prestataire. Il peut être ainsi très laborieux pour le prestataire de chèque emploi-services et ses proches de faire toutes les démarches administratives nécessaires, entre autres :

Recrutement et rétention

Nous sommes actuellement en pénurie de main d'œuvre et il est très difficile de recruter du personnel, en particulier à des salaires avoisinant le 13\$ de l'heure. De plus, la réalité du marché du travail actuel est que les employés sont très mobiles. Ceux-ci n'hésitent pas à changer d'employeur si leurs conditions de travail sont meilleures ailleurs (par exemple, s'ils peuvent obtenir plus d'heures de travail à des horaires plus convenables). Pour recruter un bon employé fiable et qualifié, le prestataire devra multiplier les offres d'emploi et ultimement verser un montant excédentaire à la rémunération versée par le CISSS.

Vérification des antécédents

On ne peut pas laisser n'importe qui s'occuper d'une personne en perte d'autonomie. Il faut faire la vérification des antécédents criminels, de la validité de la formation reçue (RCR, PDSB, diplôme professionnel) et des expériences de travail pertinentes. Cela engendre des coûts et beaucoup de temps. Dans le cas où la vérification est réalisée et que l'employé désire à la dernière minute ne plus travailler avec le prestataire, le tout est à recommencer.

Planification des visites

Il faut ensuite allouer le nombre d'heures hebdomadaire à travers les jours de la semaine. Il faut que les visites soient adaptées à la routine du prestataire, à l'aide reçue par ses proches et à la disponibilité des employés sélectionnés. De plus, il faut également prévoir les moments où les employés choisis ne seront pas disponibles, les deux semaines de vacances que vous devrez octroyer à ceux-ci, les semaines où plus d'heures seront requises, les plan B en cas d'absence, etc. Il peut y avoir beaucoup d'incertitude dans la planification des horaires.

Source : <https://www.soinsamika.com/blog/comment-profiter-rapidement-de-cheque-emploi-service-1175>

Pour en savoir plus sur la Table des Aînés, visiter notre page web



Combien valent les travailleuses de l'aide à domicile?

La demande a explosé, mais la rémunération est à la baisse. Depuis 10 ans, en soins à domicile, la mise en concurrence des modes de travail a eu un effet dramatique sur la rémunération et les conditions des travailleuses québécoises. Résultat, en 2014-2015, certaines ont prodigué des soins palliatifs pour un salaire dérisoire, et sans être couvertes par le CLSC en cas de faute professionnelle.

« Je suis un peu rebelle au travail, je prends le temps de voir les besoins de mes patients même si chaque acte est minuté, maintenant. Ça me permet parfois de sauver des vies. Il m'est arrivé de donner un petit bain à un patient, puis de me rendre compte qu'il n'allait pas bien du tout et qu'il fallait appeler l'ambulance. » Nathalie Bourque est auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS), et porte-parole de son association professionnelle. Elle est les yeux et les oreilles de l'équipe multidisciplinaire qui s'occupe d'aide à domicile dans les CLSC du Québec. Elle est aussi une espèce en voie de disparition dans notre système de santé. Car depuis 2003, la politique gouvernementale « Chez soi : le premier choix » stipule que les gens dont l'état de santé est stable seront traités par des travailleuses qui ne figurent pas sur une liste de paie de l'État. « La juste rémunération, est-ce bon uniquement pour celles qui vont au cégep ou à l'université? »

Les Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) achètent donc des quantités toujours plus grandes d'heures de services à domicile à des entreprises qui offrent des conditions salariales minimales. Les agences de travail temporaire (ou de placement) se sont multipliées, le recours aux entreprises d'économie sociale aussi, et la concurrence est vive dans ce secteur où le plus bas soumissionnaire prévaut *. « En 2014-2015, seules 27 % des heures de services longue durée ont été réalisées par des travailleuses du secteur public », a calculé la professeure Louise Boivin de l'Université du Québec en Outaouais, qui observe le milieu depuis près de 18 ans.

La pression qu'exerce la privatisation des services sociaux sur ce corps de métier a eu un effet dramatique sur la rémunération des travailleuses de l'aide à domicile, dit-elle. Au public, elles gagnent 21,06 \$ l'heure au plus haut échelon. Dans la quinzaine d'entreprises d'économie sociale qui sont syndiquées, celles qui s'occupent des soins à la personne gagnent en moyenne 14,53 \$ l'heure en haut de l'échelle, selon Louise Boivin. Chez les employées du chèque emploi-service (une allocation qu'octroie le CLSC à l'utilisateur afin qu'il embauche une employée de son choix), le salaire horaire moyen est de 12,62 \$ l'heure, et il n'y a pas d'échelle salariale. Il est difficile d'obtenir des données fiables sur le salaire accordé dans les agences de placement de personnel, mais selon les observateurs du milieu *, il est près du salaire minimum.

Les travailleuses du chèque emploi-service

En 2016, une proportion importante des travailleuses de l'aide à domicile ont été engagées par l'intermédiaire du chèque emploi-service. Cette mesure a été mise en place dans les années 1970, à la suite de revendications de groupes de défense des droits des personnes handicapées. En 2014 et 2015, une partie de ces travailleuses ont fourni des services de soins palliatifs, ce qui contrevient à la politique gouvernementale de soins à domicile, dit Louise Boivin, professeure à l'Université du Québec en Outaouais

« On assiste à une dévalorisation et à une déqualification du travail des auxiliaires. On a décidé que ce travail ne vaut pas cher, qu'il ne nécessite pas d'être qualifié ou bien rémunéré. Pourtant, avec le vieillissement de la population, ce travail n'a jamais été aussi difficile et exigeant. » — Louise Boivin.

« Cette donnée est accessible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), elle a été rendue publique grâce à une demande d'accès à l'information : 3,16 % des usagers reçoivent ce chèque pour des soins palliatifs. Ce sont des soins complexes, qui requièrent plusieurs qualifications, des conditions salariales adéquates et un emploi qui n'est pas précarisé. Or, ici, ce travail n'est pas réalisé dans ces conditions. » Le CLSC n'est pas responsable en cas de faute professionnelle commise par une employée du chèque emploi-service.

« On ne peut pas affirmer que l'utilisation du chèque emploi-service pour des soins palliatifs contrevient aux directives ministérielles », défend Noémie Vanheuverzwijn, porte-parole du MSSS. C'est vrai que la politique « Chez soi : un premier choix » propose des balises pour guider les interventions, dit-elle, mais il faut aussi se fier au jugement professionnel des gens en place.

« Lors de la mise en place du chèque emploi-service, on redoutait que l'État nous laisse à notre sort. Donner des soins de fin de vie, ça n'a pas sa place chez le personnel engagé par l'entremise de cette allocation. Ce qu'on craignait est en train de s'avérer », rapporte Richard Lavigne, directeur de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec. Selon lui, il n'y a pas de contrôle de la qualité, et le personnel embauché ne reçoit aucune formation.

Le discours et la réalité

Les auxiliaires du public ont un diplôme d'études professionnelles (DEP) de 975 heures. L'été dernier, le gouvernement Couillard a annoncé 12,5 M \$ pour former des assistantes à la personne qui travaillent pour les entreprises sociales, une formation d'environ 120 heures. Cette nouvelle n'a pas fait que des heureux, la CSN l'a dénoncée. « Depuis les années 1990, les entreprises d'économie sociale en soins à domicile ont grandi parce que l'État leur a délégué toute la partie des soins domestiques, comme l'entretien ménager. Il n'était pas question qu'elles s'occupent des soins à la personne. Peu à peu, on a érodé la séparation entre les deux tâches », explique Nathalie Goulet, directrice du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

Nathalie Goulet, directrice du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, explique qu'auparavant, les entreprises d'économie sociale en soins à domicile étaient assignées uniquement aux soins domestiques alors qu'aujourd'hui on exige des travailleuses qu'elles prodiguent des soins palliatifs.

Aujourd'hui, plus de la moitié des entreprises d'économie sociale en aide à domicile offrent des soins d'assistance personnelle. Au MSSS, on parle de « complémentarité » entre les travailleuses du public et celles des entreprises d'économie sociale. Même discours à la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ). « L'idée est de déléguer certaines tâches vers nos travailleuses, dans la même logique qu'on souhaite déléguer des actes de médecins vers les infirmières », dit Paul Levesque, directeur des relations publiques et gouvernementales à la FCSDSQ.

Pourtant, l'automne dernier, cette fédération a fait une sortie publique pour dénoncer la mise en concurrence de ses entreprises d'économie sociale... avec les agences de placement de personnel [*](#). Paul Levesque

affirme : « Dans l'est de Montréal, en ce moment, il y a un appel d'offres et les quatre plus bas soumissionnaires sont tous sous 18 \$ l'heure. On ne peut proposer nos services à ce coût si on veut fournir des conditions de travail adéquates. Je ne sais pas si les entreprises d'économie sociale pourront obtenir les contrats des CIUSSS, à l'avenir. »

Malgré ce discours autour de la complémentarité entre les travailleuses du public et du privé, ce sont bien des auxiliaires dûment qualifiées que recherchait le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal l'automne dernier. Et elles seront fort probablement payées un salaire moindre. Ce CIUSSS a lancé un appel d'offres aux entreprises sociales et privées, pour un contrat de 440 000 heures de soins à domicile. Selon le devis, les ASSS embauchées par les firmes qui gagneront l'appel d'offres devront être qualifiées pour travailler auprès des personnes âgées, des patients en soins palliatifs, avec déficience physique et en soins pédiatriques. « Le travail fait auprès de la clientèle de notre réseau par cette main-d'œuvre privée sera de même nature que celui des auxiliaires du public. Le client type n'est pas tout à fait le même. Les cas très délicats seront pris en charge par le personnel du réseau, comme lorsqu'on soupçonne une maltraitance de la part de la famille », explique Julie Desrochers, directrice adjointe – continuum des services clientèles au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Un coup d'œil sur les sites d'emploi permet de repérer plusieurs annonces de recherche d'auxiliaires provenant du secteur privé. Le constat de Louise Boivin est dur : « On assiste à une dévalorisation et à une déqualification du travail des auxiliaires. On a décidé que ce travail ne vaut pas cher, qu'il ne nécessite pas d'être qualifié ou bien rémunéré. Pourtant, avec le vieillissement de la population, ce travail n'a jamais été aussi difficile et exigeant. »

Effets sur la relève

Selon Julie **, qui a terminé son DEP au printemps dernier, les emplois disponibles proviennent du secteur privé. Et la paie frôle le salaire minimum. « En sortant de l'école, j'ai trouvé un emploi en agence. Je travaille de nuit, dans un établissement, six jours par semaine, même si ça devrait être cinq... Je n'ose pas dire non à mon employeur. Je dors deux heures par jour. Je souffre de migraines hors de contrôle. »

« Quels effets ont ces conditions de travail sur les filles qui ont un profil pour aller au DEP et à qui on dit que l'éducation et la carrière, c'est important? La juste rémunération, est-ce bon uniquement pour celles qui vont au cégep ou à l'université? » s'insurge Nathalie Bourque. Les DEP où les filles sont majoritaires débouchent sur des emplois bien moins payants que ceux obtenus dans les DEP « de gars » ***.

Les travailleuses qu'on forme restent-elles dans le domaine? Il n'existe pas au Québec de données fiables. Ce qu'on sait, c'est que trouver de la relève est difficile dans les entreprises d'économie sociale. Beaucoup d'employées quittent le navire parce que la charge psychologique est lourde, selon le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire. Les travailleuses de ce secteur ont en moyenne 46 ans; selon les données recueillies par Louise Boivin, 13 % de celles du chèque emploi-service ont 65 ans et plus. Et tout en bas de l'échelle des salaires, en agence de placement, on trouve une proportion importante de femmes issues des communautés culturelles.

Cet automne, la Protectrice du citoyen a déploré le fait que le réseau de la santé n'avait pas encore effectué son virage vers les soins à domicile : 40 000 personnes âgées ont été sur des listes d'attente pour ces soins en 2016, une hausse de 16 % depuis 2005. Il est plus que temps qu'il s'y mette.

* <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/801622/soins-domicile-cisss-laval-appel-offre-economie-sociale-gaetan-barrette>

** Prénom fictif

*** www.gazettedesfemmes.ca/8229/portrait-de-la-femme-invisible

Source : La Gazette des Femmes, 31 janvier 2017

Visiter notre page Facebook pour être bien informé à propos des aînés



450-340-0520

coordinationtabledesainesdph@gmail.com

Programmation de printemps de l'Antr'Aidant



AVRIL 2019		
DATE	THÉMATIQUE	ANIMATION
3 AVRIL	Estime de soi et proche aidance	Jessica Dupuis
10 AVRIL	Démystifiez les niveaux de soins	Jessica Dupuis
17 AVRIL	Vécu Partagé thématique	Jessica Dupuis
24 AVRIL	Colère et agressivité	Kimberly Fontaine

MAI 2019		
DATE	THÉMATIQUE	ANIMATION
1 MAI	Le vieillissement et les test standardisés	Jessica Dupuis
8 MAI	Reconnaître l'abondance dans la proche aidance	Jessica Dupuis
15 MAI	Ensemble donnons sens aux thèmes associés à la proche aidance	Kimberly Fontaine
22 MAI	Directives médicales anticipées	Jessica Dupuis
29 MAI	Vécu partagé thématique	Jessica Dupuis

JUIN 2019		
DATE	THÉMATIQUE	ANIMATION
5 JUIN	PDSB pour proche aidant	Kimberly Fontaine
12 JUIN	Mon contrat d'auto-bienveillance	Jessica Dupuis
19 JUIN	Festivités estivales	Jessica Dupuis

CALENDRIER THÉMATIQUE

GROUPE DE SOUTIEN HEBDOMADAIRE

TOUS LES MERCREDIS DE 13H30 À 15H30

707 boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle J8B 2N1

LOCAL B-108

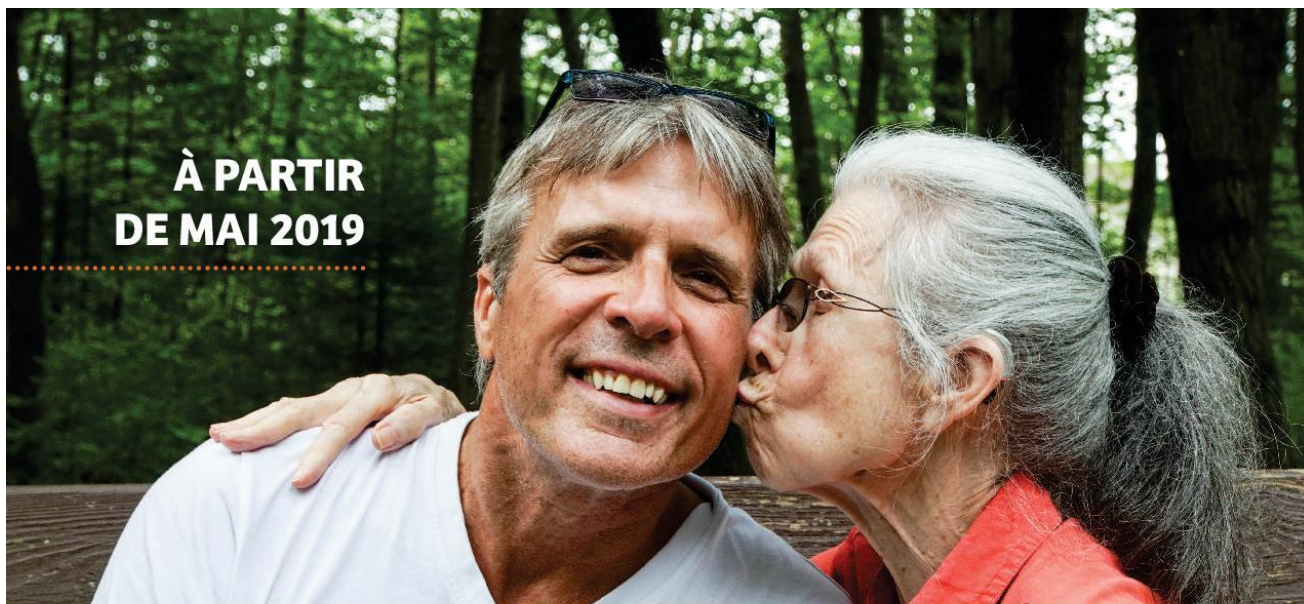
579-888-0211



Organisme
communautaire
pour les proches
aidants d'ainés



WWW.LANTRADANT.COM



**À PARTIR
DE MAI 2019**

Aidant d'une personne vivant avec la maladie de Parkinson ou une maladie apparentée ?

Parkinson Québec Cœur des Laurentides et Coop SORE vous proposent :

**Du répit en invitant
votre proche à des ateliers
avec activités et sorties**

**Bureau de Parkinson Québec -
Cœur des Laurentides**

200, rue Principale, bureau 4
à Saint-Sauveur

Informations et inscriptions :

Marie-Julie

450 630-4222

Fabiola

450 224-2657

**DÈS LE 22 MAI
DE 9 H 30 À 15H
Aux deux semaines**





Présenté par :



Actualités, revue de presse, documents d'informations et info bulletins en ligne

Voici divers documents, bulletins, articles de journaux, portant sur divers aspects de la vie des aînés

Pour lire ces documents, cliquer  dans la liste ici-bas (ctrl + clic), sur les liens qui vous intéressent.

-  [Article sur la santé des aînés](#)
-  [L'Appui Laurentides, Veille médiatique, 6 mai 2019](#)
-  [Le meilleur âge pour le sexe? 70 ans](#)
-  [Conduire après 80 ans](#)